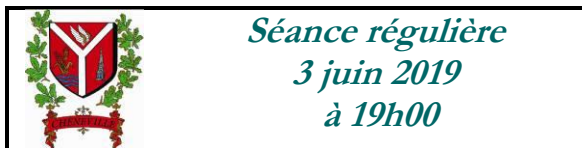


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 3 juin 2019, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Maxime Proulx Cadieux

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 13 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2019-06-129

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-130

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport en urbanisme et la liste des permis, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de mai 2019.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. Rapport du maire

Bonjour à toutes et à tous. Voici, en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le rapport du maire.

L'année 2018 a permis plusieurs réalisations telles que :

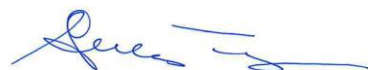
- Exécution des travaux sur la Montée Dumouchel, traitement double surface
- Exécution des travaux sur la Montée Vinoy, asphaltage et nettoyage de fossés
- Fin des travaux dus au bris de conduite d'égout pluvial sur la rue Pilon
- Installation de piézomètres afin de mesurer la hauteur de la nappe phréatique dans le secteur villageois
- Divers mandats à Asisto Inc. pour bonifier le projet d'égout dans le centre urbain de la municipalité, en vue du dépôt d'une nouvelle demande de subvention

Je profite de l'occasion pour vous annoncer quelques projets déjà réalisés ou à réaliser pour l'année 2019 tels que :

- Deuxième édition du *Souper festif du maire*, qui aura lieu lors de la même fin de semaine que l'*Expo d'autos*, qui fête ses 20 ans cette année! Aussi, la municipalité sera l'hôte de l'exposition Recycl'art Gatineau en région
- Tri des archives et classification
- Installation d'une borne sèche sur le rang 7
- Mise à jour du plan de sécurité civile

L'année 2018 s'est terminée avec un surplus de 206 165 \$, le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2018 s'élevait à 247 271 \$, et le surplus affecté s'élevait à 165 080 \$. La réalisation des revenus a été de 1 958 041 \$ alors que les prévisions budgétaires étaient de 1 680 869 \$.

Finalement, je veux profiter de cette occasion pour souhaiter à tous en mon nom, au nom des conseillers, conseillères et au nom de nos employés (es), un très bel été et de belles vacances estivales.



Gilles Tremblay
Maire de la municipalité de Chénéville

5.2. 2019-06-131

Autorisation achat – Projecteur

ATTENDU QU' il est nécessaire d'acheter un nouveau projecteur, puisque l'actuel devient désuet;

ATTENDU QUE MC Informatique propose un BenQ avec les accessoires qui s'y rapportent au coût de 614.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat d'un nouveau projecteur au montant de 705.95 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-726 et prise sans le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2019-06-132

Autorisation paiement facture – Déneigement Petite-Nation – Balayage de rue secteur villageois

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Déneigement Petite-Nation pour le balayage des rues du secteur villageois;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 11 350.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 13 049.66\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2019-06-133

Autorisation achat – Pancarte Parc Do-Ré-Mi

ATTENDU QUE il y a lieu d'indiquer le parc Do-Ré-Mi à l'aide d'une pancarte de signalisation appropriée;

ATTENDU QU' Imprimerie Papineauville soumissionne pour un montant de 1 024.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de la pancarte selon la soumission soumise par Imprimerie Papineauville pour un montant de 1 177.34 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70160-522 et prise sans le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2019-06-134

Autorisation dérogation mineure – 59-63, rue Maillé

Le conseiller Normand Bois se retire pour ce point.

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement d'un lot dérogatoire, soit le lot 5 698 160, dont la superficie actuelle est de 835 m.c. ;

ATTENDU QU' un transfert de superficie, conforme au règlement de lotissement 2016-062, article 24, paragraphe 4, sous-paragraphe E, sera effectué ;

ATTENDU QUE les lots voisins, appartenant au même propriétaire, soit le lot 5 698 159 d'une superficie de 1252.5 m.c. et le lot 5 696 858 d'une superficie de 835 m.c., seront réunis pour créer un lot de 2087.5 m.c. ;

ATTENDU QUE 33.19 m.c. sera soustrait du nouveau lot, qui sera distribué au lot dérogatoire 5 698 160, dans le but d'augmenter sa superficie de 33.19 m.c., pour un total de superficie de 868.19 m.c. : sa superficie restera dérogatoire, puisque la superficie minimale permise selon le règlement de lotissement 2016-062 est de 1857 m.c. ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la dérogation mineure du 59-63, rue Maillé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2019-06-135

Projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du Code municipal du Québec, ainsi que l'article 468. faisant référence à la Loi sur les cités et villes du Québec;

ATTENDU QUE les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de

formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

ATTENDU QU' un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est le 18 juin 2019;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

ATTENDU la résolution numéro 2019-04-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

QUE,

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2019-06-136

Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

ATTENDU QUE le projet de loi #108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (ci-après *la Loi*), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après *CM*), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une

dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. [2019-06-137](#)

Embauche d'une secrétaire-réceptionniste – Remplacement pour congé de maladie

ATTENDU QUE le secrétaire-réceptionniste est présentement en congé de maladie depuis le 17 mars 2019;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir une personne affectée à l'accueil de l'hôtel de ville afin d'effectuer certains suivis de dossiers et aider au département de l'urbanisme d'ici le retour du secrétaire-réceptionniste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de madame Lily Lafontaine pour une période indéterminée à titre de secrétaire-réceptionniste, à raison de 35 heures/semaine.

VOTE

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Gilles Tremblay	Maire			
M. Gaétan Labelle	Conseiller	1	X	
Mme Nicole Proulx Viens	Conseillère	2	X	
M. Maxime Proulx Cadieux	Conseiller	Absent		
M. Normand Bois	Conseiller	4		X
Mme Sylvie Potvin	Conseillère	5	X	
M. Yves Laurendeau	Conseiller	6	X	

5.9. 2019-06-138

Demande d'autorisation d'un PIIA - 97, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 97, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux de rénovation a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule #1683-85-6505.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2019-06-139

Changement de poste de la directrice générale

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Suzanne Prévost, prépare une semi-retraite;

ATTENDU QUE le conseil lui a demandé de préparer une stratégie de départ;

ATTENDU QU' il y aura un nouveau contrat de signé entre la municipalité et la directrice générale;

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Suzanne Prévost, cèdera sa place à madame Krystelle Dagenais, celle-ci aura le titre de directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière de la municipalité de Chénéville

ATTENDU QUE madame Suzanne Prévost aura le titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Chénéville;

ATTENDU QUE madame Suzanne Prévost agira à titre de mentore pour la directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, madame Krystelle Dagenais;

ATTENDU QUE le poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Chénéville est de 1 040 heures annuellement;

ATTENDU QUE un nouveau contrat de travail sera établi au cours du mois de juin, lequel satisfera les deux parties;

ATTENDU QUE les changements seront effectifs le 3 juillet 2019, sauf si les conditions ci-haut mentionnées et celles de la résolution 2019-06-140 ne sont pas remplies, dans ce cas

la proposition de la stratégie de la directrice générale, madame Suzanne Prévost, sera nulle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de la directrice générale, madame Suzanne Prévost, aux conditions ci-haut mentionnées;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire, à signer le contrat de travail de madame Suzanne Prévost, soumis au préalable au conseil, au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2019-06-140

Engagement d'une directrice générale par intérim

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Suzanne Prévost, prépare une semi-retraite;

ATTENDU QUE le conseil lui a demandé de préparer une stratégie de départ;

ATTENDU QUE le poste de directrice générale sera disponible;

ATTENDU QUE la directrice générale madame Suzanne Prévost, a aidé à former la secrétaire exécutive adjointe, madame Krystelle Dagenais, depuis une période de 3 ans, pour un éventuel remplacement à la direction générale;

ATTENDU QUE la municipalité a financé la formation de madame Krystelle Dagenais dans le but de l'obtention du titre de Directrice municipale agréée (DMA);

ATTENDU QUE madame Krystelle Dagenais a réussi sa formation et a obtenu le titre de DMA;

ATTENDU QUE le poste de directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière de la municipalité de Chénéville est de 1 820 heures annuellement;

ATTENDU QUE madame Krystelle Dagenais aura le titre de directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière de la municipalité de Chénéville;

ATTENDU QU' un contrat de travail sera signé entre la municipalité et madame Krystelle Dagenais, lequel satisfera les deux parties;

ATTENDU QUE madame Krystelle Dagenais sera évaluée au cours de l'automne 2019;

ATTENDU QUE si la majorité des conditions du rapport d'évaluation sont atteintes, le conseil s'engage à prendre une décision sur la permanence du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière pour le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les changements seront effectifs le 3 juillet 2019, sauf si les conditions ci-haut mentionnées et celles de la résolution 2019-06-139 ne sont pas remplies, dans ce cas la proposition de la stratégie de la directrice générale, madame Suzanne Prévost, sera nulle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Krystelle Dagenais aux postes de directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière de la municipalité de Chénéville aux conditions ci-haut mentionnées;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire, à signer le contrat de travail de madame Krystelle Dagenais, soumis au préalable au conseil, au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2019-06-141

Avis de motion et présentation du projet de règlement #2019-093 – Règlement relatif aux fonctions et obligations du directeur général, greffier et trésorière

ATTENDU QUE la Municipalité est régie principalement par le Code municipal aux fins des fonctions, postes et nominations de ses principaux fonctionnaires, lequel prévoit quelles sont les fonctions administratives obligatoires et quelles sont les fonctions administratives optionnelles;

ATTENDU QUE les fonctions de directeur général et de secrétaire-trésorier sont des fonctions obligatoires et que le directeur général est d'office de secrétaire-trésorier à moins que la Municipalité n'en décide autrement par règlement;

ATTENDU QUE le conseil désire séparer les fonctions de directeur général, greffier et trésorier;

ATTENDU QU' un projet de ce règlement est présenté séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Madame Nicole Proulx Viens donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, il y aura adoption du règlement 2019-093 relatif aux fonctions et obligations du directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2019-06-142

Autorisation ajout de gravier sur chemins ruraux

ATTENDU QU' il est nécessaire d'ajouter du gravier dans les chemins ruraux, notamment sur les montées Racicot et Bédard et sur les rangs 4,5 et 7;

ATTENDU QUE le prix d'un voyage d'environ 15 tonnes métriques de gravier 0-3/4 sable est de 210.00\$, celui de 0-3/4 gris est de 235.00\$ et celui de 0-2 1/4 est de 190.00\$ chez Service d'excavation Jacques Lirette Inc., ce qui inclut la livraison et l'épandage du matériel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'ajout de gravier sur les chemins ruraux, jusqu'à un montant de 15 000.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-32000-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2019-06-143

Soumission Asphalte Raymond Inc. – Réparations nids de poule

ATTENDU QUE des travaux d'asphaltage sont nécessaires afin de réparer des nids de poule sur plusieurs chemins de la municipalité;

ATTENDU QU' Asphalte Raymond Inc. soumissionne pour ces travaux d'asphaltage au coût de 11 946.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission d'Asphalte Raymond pour les travaux mentionnés ci-haut pour un montant de 13 734.91 \$ incluant les taxes;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32000-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2019-06-144

**Relance de demande au Ministère des Transports du Québec-
Traverses piétonnières supplémentaires**

ATTENDU QUE les routes 321 (rue Principale) et 315 (rue Albert-Ferland) relèvent du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QU' afin d'assurer la sécurité des piétons, des traverses piétonnières supplémentaires sont nécessaires dans le village;

ATTENDU QU' une signalisation adéquate devrait également être installée afin d'assurer la visibilité des traverses existantes ainsi que de celles demandées en surplus;

ATTENDU QUE le conseil a déjà fait des demandes semblables dans le passé, notamment par la résolution #2018-10-274;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au MTQ que des traverses supplémentaires soient créées sur la rue Principale, soit devant la Caisse Populaire, à l'intersection avec la rue de Youville, à l'intersection avec la rue Albert-Ferland ainsi qu'à l'intersection avec la rue Mangin;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande également au MTMDET d'installer des signaux lumineux (feux pour piétons) pour les traverses piétonnières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de commandite – Tournoi de golf bénéfice pour la Résidence Le Monarque

2019-06-145

Tournoi de golf bénéfice pour la Résidence Le Monarque

ATTENDU QUE la septième édition du tournoi de golf de la Résidence Le Monarque aura lieu le vendredi 7 juin 2019, au Club de golf de Montpellier;

ATTENDU QUE nous pouvons les soutenir de plusieurs manières telles que :

- Commandite d'un trou à notre nom seulement au montant de 500.00 \$ ou à plusieurs pour 100.00 \$
- Participation au tournoi, golf et souper au montant de 135.00\$
- Participation au tournoi, golf seulement au montant de 85.00\$
- Souper seulement pour un montant de 55.00\$
- Don au montant de notre choix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de deux (2) billets pour le souper de l'activité au montant de 110.00\$;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61040-000 et soit financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de stationnement et utilisation salles de bain - Club Vélo Plaisir

2019-06-146

Demande de stationnement et utilisation salles de bain - Club Vélo Plaisir

ATTENDU QUE l'évènement « L'Estivale » du Club Vélo Plaisirs sera de passage sur notre territoire les 20 et 21 juillet 2019;

ATTENDU QUE lors du passage des cyclistes sur notre territoire, ceux-ci auront besoin d'un endroit pour stationner leurs voitures pendant une nuit et d'un accès à des salles de bain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'accès aux salles de bain les 20 et 21 juillet 2019 à l'organisation ainsi que le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande de prêt de matériel – Tables rondes - Chevaliers de Colomb

2019-06-147

Demande de prêt de matériel – Tables rondes - Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent un souper le 15 juin 2018 au Club de golf de Montpellier afin d'amasser des fonds pour la construction d'une pergola pour l'école Adrien-Guillaume;

ATTENDU QUE ils demandent le prêt de deux tables rondes pour la durée de leur activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de deux tables rondes aux Chevaliers de Colomb pour leur activité bénéfice selon les disponibilités de l'équipement à cette date et conditionnellement à ce que les tables ne soient utilisées qu'à l'intérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de salle gratuite – MRC de Papineau – Formations Office 365

2019-06-148

Demande de salle gratuite – MRC de Papineau – Formations Office 365

ATTENDU QUE la MRC de Papineau organise une formation sur les applications Office 365 web pour les employés des municipalités locales de la MRC de Papineau et demande une salle sans frais pour y tenir ces formations dans le secteur du nord;

ATTENDU QUE ces formations auront lieu les 8, 9, 15, 16, 22 et 23 octobre 2019 de 8h30 à 16h30;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut au Centre Saint-Félix-de-Valois pour les formations Office 365 de la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2019-06-149

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro **# 10 792 à # 10 829** nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/05/2018 et dont le total se chiffre à **48 312.48 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **19 501.06 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **67 813.54 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2019-06-150

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de mai 2019 au montant total de **17 834.50 \$.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-06-151

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.